

6 ANNEXE : SITES NATURA 2000 ET EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen qui s'insère dans une politique de développement durable pour garantir la préservation de la faune, de la flore ainsi que des habitats naturels. Les sites désignés au titre des **directives « Oiseaux »** (1979 remplacée en 2009) et **« Habitats Faune Flore »** (1992) sont :

- les **Zones Spéciales de Conservation** (Z.S.C.) classées au titre de la directive « Habitats » sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages ;
- les **Sites d'Intérêt Communautaire** (S.I.C.) classés au titre de la directive « Habitats » sont une étape dans la procédure de classement en Z.S.C ;
- les **Zones de Protection Spéciale** (Z.P.S.) classées au titre de la directive « Oiseaux » sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages.

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 650 m à l'Ouest du projet (Z.S.C. n° FR9102001 « Friches Humides de Torremilla »).

D'une superficie de 28,5 ha, le site est représenté par une petite dépression humide en limite de l'agglomération de Perpignan, cette zone est l'une des dernières dépressions de ce type dans la plaine du Roussillon. Le site renferme 4 mares temporaires méditerranéennes à Isoète et des stations éparses de *Marsilea strigosa* parmi les plus occidentales de la région. Le site abrite un habitat de la Directive européenne n°92-43 CEE du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats » : Mares temporaires méditerranéennes (Code NATURA 2000 3170) de superficie de 2,85 ha (soit 10 % du site). La Z.S.C. accueille l'espèce suivante : *Marsilea strigosa* (Code NATURA 2000 1429) et d'autres espèces importantes de flore : *Crassula vaillantii*, *Isoetes setacea*, *Lythrum borysthenicum*, *Lythrum thymifolia*, *Myosotis sicula*, *Polygonum romanum*, *Pulicaria vulgaris*, *Trifolium ornithopodioides*, etc.

La zone de projet a été prospectée par notre collaborateur botaniste le 21/04/2025 et le 19/05/2025 : elle ne présente aucun de ces habitats naturels et aucune de ces espèces, plus globalement la zone de projet ne présente aucun habitat naturel d'intérêt communautaire et aucune espèce d'intérêt communautaire. Il peut donc être avancé qu'aucun seuil d'effet significativement dommageable ne sera atteint pour les espèces et les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 n° FR9102001 « Friches Humides de Torremilla », leur conservation n'est pas mise en danger par le projet. En conséquence, le projet n'induirait aucun effet significatif dommageable sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 Z.S.C. FR9102001 « Friches Humides de Torremilla ».

 Carte 10 : Sites Natura 2000 au 1/ 25 000°

